

NDR-SNUipp : sont invités à participer à ce comité de pilotage, la Préfète, les sénatrices, les députés, le président de l'association des Maires du département, le président du Conseil Départemental, les représentants des fédérations de parents d'élèves, les représentants des organisations syndicales de l'Education nationale, le directeur de la CAF. Nouveauté : ont également été invités les présidents des 9 nouvelles Communautés de Communes qui n'étaient pas présents lors des derniers COPIL.

Présents :

Education Nationale : Inspecteur d'Académie

Syndicats : Sylvette Le Moal et David Castebrunet (SNUipp-FSU) ; Mme Talavera (SE UNSA) ; Gilles Verdier et Agnès Puzos (SGEN CFDT)

Elus : Mme Artigalas (Sénatrice) ; Mme Dubie (Députée) ; M Nadal (président de l'AMD65) ; M Re (CC Adour/Madiran), M Alegret (CC des coteaux du Val d'Arros), M Mur (CC Grande Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées), M Pereira (CC Pays des Gaves).

Réunion animée par M L'IA

Absents :

M Sempastous (Député) et Mme Carrère (Sénatrice)

Les représentants des parents d'élèves

Le représentant du Conseil départemental

Les présidents des CC suivants : M Carrère (CC Aure-Louron) ; M Plano (CC plateau Lannemezan) ; M Brune (CC Haute Bigorre) ; M Verdier (CC Trie Magnoac) ; M Marrot (CC Neste Barousse) ;

M L'IA a réalisé une introduction en insistant particulièrement sur une première pour ce COPIL : la participation de représentants des CC. Il aurait souhaité que les présidents des intercommunalités signent le plan d'action ruralité. Il se félicite de réunir tous les acteurs du territoire autour du tissu scolaire sur le territoire. Il réalise un bilan du protocole précédent.

Commentaire du SNUIPP :

L'IA insiste beaucoup sur les intercommunalités qu'il souhaiterait comme uniques interlocuteurs dans les prochaines années si elles obtiennent la compétence école. Certains maires résistent encore et souhaitent garder cette compétence car ils ont bien compris que la délégation école aux CC sensée les protéger est un leurre. Ces maires argumentent aussi leur choix en indiquant que quand des CC présentent une taille géographique limitée (15 à 20 communes et 2000 habitants) la démocratie et la parole de chacun est reconnue. Quand ces CC atteignent la dimension de la grande agglomération (Tarbes lourdes Pyrénées) la dimension démocratique et locale disparaît.

Voici un extrait du « café pédagogique » qui indique la logique de fermeture des petites écoles préconisée par la Cour des Comptes non pas pour des raisons pédagogiques et de bien être des élèves mais pour la réalisation d'économies budgétaires. Et là, la réflexion de la Cour rencontre celle du ministre. "Le ministère a indiqué à la Cour des Comptes, accorder une attention particulière à la question de l'évolution de l'organisation des circonscriptions du premier degré. ». Ainsi, la nécessité de poursuivre cet objectif a été soulignée dans la circulaire de rentrée 2017, dans les termes suivants : « les évolutions de l'organisation territoriale, qui concernent d'abord les périmètres communaux et intercommunaux, doivent conduire à engager un travail sur le redécoupage des circonscriptions du 1er degré ». Une remarque qui permet à la Cour de rappeler sa demande de fermeture des petites écoles. "La Cour rappelle sa recommandation plusieurs fois exprimée de réunir les écoles du 1er degré autour de regroupements pédagogiques

intercommunaux (RPI) dits concentrés, évolution qui serait grandement facilitée par l'attribution de la compétence scolaire aux EPCI".

Concernant la délégation de la compétence scolaire, le nouveau redécoupage des Communautés de communes sur le département (on est passé de 31 CC à 9 CC) a entraîné de fait une restitution de la compétence scolaire aux communes membres. Les EPCI (établissement public intercommunal), selon les cas, ont au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018 pour se prononcer et peuvent décider de confier cette compétence à un service commun délimité à un périmètre qui peut être celui de l'ancienne CC. C'est le cas du SIMAJE (Syndicat intercommunal Multi Accueil Jeunesse enfants) de Lourdes, qui est calqué sur le même périmètre que la CCPL et qui va prendre en charge tout ce qui concerne l'enfance, et donc les écoles.

Bilan de l'ancien Protocole

- Concernant le bilan de l'ancien protocole les organisations syndicales indiquent que la scolarisation des - de 3 ans est passée de 20,72% en 2013 à 19,78 en 2016. Le document fourni par l'IA présente de grosses disparités entre les circonscriptions :

	2013 en %	2016 en %
Lannemezan	13,45	15,40
Lourdes Bagnères	24,21	33,17
Tarbes Est	14,57	3,08
Tarbes Ouest	28,25	3,08
Vic Val d'Adour	19,50	32,70
Hautes Pyrénées	20,72	19,78

M L'IA indique que ce pourcentage est largement supérieur à la moyenne nationale (11,7% en mi-septembre 2017) et qu'il n'ira pas dans le sens de la scolarisation des – de 3 ans. Par contre il souhaite associer les élus pour mettre en place des accueils petite enfance. Il indique ne pas avoir pour objectif de faire évoluer à la hausse la scolarisation des – 3ans. Il dit ne pas annoncer pour autant la suppression des dispositifs moins de 3 ans.

Mme Dubié : il y a peu de structures d'accueil des -3ans dans le milieu rural. Il faut le prendre en compte dans la réflexion.

Commentaire du SNUIPP :

Sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35% au début des années 2000, il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12% depuis 2012", écrit la Depp. Dans les territoires ruraux et de montagne, l'école sert d'accueil par manque d'aménagement pour la petite enfance.

- Les organisations syndicales indiquent que les fusions d'école n'améliorent pas la gestion par les directeurs d'école.

Les écoles fusionnées, notamment sur Lannemezan, n'ont pas permis aux directeurs d'avoir un supplément de décharge. Les écoles du Bourtolets de Baratgin ont gardé la même décharge (1/4) alors que les écoles passaient respectivement de 5 à 7 classes et de 4 à 6 classes, avec en plus, la gestion des ATSEM. L'IA estime que tout le monde y gagne et que le directeur qui n'avait pas de décharge n'étant plus directeur, sa situation

est meilleure... (*raisonnement par l'absurde ! L'IA balaie la surcharge de travail pour les directeurs d'un revers de main !*)

Les directeurs de ces écoles expliquent qu'ils ont davantage de travail administratif, sans décharge et moyens supplémentaires. Leur sentiment est plutôt négatif sur la fusion, cette dernière n'ayant pas eu d'incidence en termes pédagogiques et n'a pas fait apparaître de nouvelles pratiques.

- Intervention des Mmes Artigalas et Dubie :

Toutes deux s'inquiètent par exemple, que Arras ne soit pas dans la liste des écoles en zone montagne. Elles font référence à la circulaire n°2016-155 « écoles situées en zones rurales et de montagne ». Elles insistent sur la nécessité de bien tenir compte de la spécificité des zones de montagne et des écoles de montagnes dans les réflexions menées sur l'organisation des écoles sur le territoire. Il faut que sur le terrain, la zone de montagne soit bien respectée.

Les 2 élues expliquent le choix de leur signature en bas du nouveau document : Mme Dubié a tout mis en œuvre avec M Glavany, pour que le gel des postes sur le 65 soit un engagement de l'éducation nationale. Mais elle explique que la perte d'élèves pendant la durée du Protocole, perte qui n'avait pas été prévue, a remis en question le gel des postes enseignants. Elles ont négocié pour que les territoires qui s'engagent à réfléchir sur une réorganisation de leur tissu scolaire soient le moins possibles ponctionnés. Elles insistent sur le fait qu'il faut permettre aux acteurs de ces territoires de prendre le temps de la réflexion et que tout ne peut pas se faire en 1 an. Elles parlent d'une vision plus large à 3 ans pour laisser aux élus le temps de mettre en place des solutions bien réfléchies.

SNUipp : lorsque les écoles d'un RPI sont éloignées et impliquent des transports longs pour les élèves, il existe une alternative au RPI concentré. C'est la possibilité d'envisager la restauration et la garderie sur les écoles. Les maires du RPI Saint Sever de Rustan/ Sénac et Peyrun ont anticipé cette question et prévu restauration et garderie dans chaque village.

Analyse du document Communauté de Communes par Communauté de Communes :

- **CC Adour Madiran**

Président : Monsieur Re, présent, Maire de Lahitte Toupière

Regroupe les CC Adour Rustan Arros / Val d'Adour Madiranaise / Vic Montaner

Piste de travail proposées par l'IA :

- Réflexion sur Caixon/Larreule et sur St Lézer/Pujo
- Réorganisation RPI Escondeaux/Lescurry/Sarriac

M Re : demande du temps pour organiser le territoire. La CC prend la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2018.

M Nadal, maire de Maubourguet : il faut garder au maximum les écoles dans les villages et veiller à ne pas tout renvoyer vers les bourg centres

SNUipp : les RPI ont justement été mis en place dans cet objectif, pour conserver les écoles dans les villages.

- **CC Côteaux Val d'Arros**

Président : Monsieur Alegret, présent



Regroupe les CC Coteaux de Pouyastruc / Tournay

Piste de travail proposées par l'IA :

- Réflexion sur Moulédous/Peyraube/Sinzos/Goudon : transports, garderie, sécurité
- Réflexion sur Burg/Bonnefont/Montastruc : locaux exigus sur Montastruc

M Alegret : la compétence scolaire sera étendue à l'ensemble du territoire. Il signale des difficultés fonctionnelles en termes de bâti sur le secteur. Les élèves de certains RPI ont des temps de trajet très élevés, jusqu'à 1h35/jour. Il prévoit la construction d'un groupe scolaire sur un RPI

SGEN : il ne faut pas envisager une solution unique pour tout le département.

- **CC Tarbes Lourdes Pyrénées**

Président : Monsieur Trémège, représenté par M Mur, présent

Regroupe les CC Grand Tarbes /CC Bigorre Adour Echez /CC Ossun /CC Gespe Adour Alaric /CC Pays de Lourdes / CC Montaigu/ CC Batsuguère

Piste de travail proposées par l'IA :

- Sur Lourdes : réorganisation des maternelles, question sur le maintien de la classe unique d'Anclades.
- Une information donnée par l'IA : les locaux occupés par les 6èmes du collège Lapacca vont être rendus à l'école et les élèves de 6^{ème} scolarisés dans la cité scolaire de Sarsan.
- Tarbes et périphérie : fusion Horgues maternelle élémentaire 2018 ; réflexion sur Hibarette / Bénac / Lanne ; réflexion sur l'accueil des moins de 3 ans sur Tarbes ; Orleix : fusion maternelle/élémentaire ?

M Mur : les distances l'inquiètent. 38% des enfants restent de 7h le matin à 18h. Il précise que la compétence scolaire a été prise par l'ancienne CCPL (même périmètre) par le SIMAJE. Le syndicat qui va gérer est unique, contrairement à précédemment. Tout le secteur scolaire, péri et extra-scolaire et petite enfance est compris dans ce SIMAJE. Il sera officiellement constitué le 1^{er} janvier 2018. Le syndicat est créé mais on est en attente des élections pour désigner les responsables.

- **CC Pyrénées Pays des Gaves**

Président : Monsieur Pereira, présent

Regroupe les CC Vallée d'Argelès /Val d'Azun / Vallée de St Savin / Pays Toy / Gavarnie Gèdre

Piste de travail proposées par l'IA :

- Réflexion sur Aucun Bun Arrens Marsous
- RPI Davantaygue à concentrer
- Fusion d'écoles sur Argelès et sur Cauterets : inquiétude des enseignants et des parents d'élèves sur la transformation des locaux des écoles de Parc Suzanne en « maison médicale » par la mairie. Les travaux d'agrandissement sur Jean Bourdette se termineraient en 2019/2020. Les élèves des écoles de Parc Suzanne patienteraient 2 ans dans des Algeco.
- Fragilité des effectifs sur Ferrière ; solution à voir avec le 64 ?
- Pierrefitte : accueil des -3 ans
- Pays Toy : travailler la spécificité hivernale autour de Luz et Esquièze

Mme Dubie : sur le Davantaygue, le bilan fait apparaître trop de déplacements pour les élèves, ce qui a entraîné une fuite des élèves.

SNUipp : d'où la problématique de bien réfléchir quand on décide d'une organisation en RPI. D'autant que la création de ce RPI a détruit 2 RPI qui étaient plus petits et qui n'entraînaient pas de déplacements importants (Boô Silhen/Ayros Arbouix/Vier Bordes et Beaucens/Villelongue). On a fermé l'école de Vier Bordes et la solution proposée au final, c'est la construction d'un RPI concentré.

Sur Ferrière, l'IA parle d'effectifs trop faibles.

M Pereira met en garde car un regroupement avec le 64 serait impossible à réaliser pour les enfants venant de Arbéost. De même, ces élèves ne pourraient décemment pas rejoindre l'école de Arrens, école la plus près mais avec une route plus que compliquée.

SNUipp : rappelle que M Cosnard s'était engagé à « geler » les postes sur ces classes uniques isolées, notamment Barèges, Nistos, Ferrière et Germs, et à ne pas tenir compte de l'évolution des effectifs sur ces structures isolées.

IA : Comment peut-on avoir un pôle petite enfance sur le territoire du pays Toy ? Une réflexion est à mener sur cette partie du territoire

[Commentaire du SNUIPP :](#)

Les président des CC suivantes étant absents, l'IA a survolé très rapidement ses projets sur ces territoires.

- **CC Pays de Trie et du Magnoac**

Président : Monsieur Verdier, absent

Regroupe les CC Magnoac et Pays de Trie

Piste de travail proposées par l'IA :

- Fermeture envisagée de la classe unique de Campuzan : scolarisation sur Monléon ?

- **CC Haute Bigorre**

Président : Monsieur Brune, absent

Est restée telle quelle

Piste de travail proposées par l'IA :

- Bagnères : réorganisation des maternelles en vue car effectifs trop faibles
- Avenir de Mérilheu classe unique ?
- Faiblesse des effectifs sur Campan : fusion ? regroupement ? situation difficile à faire évoluer
- RPI Asté Beaudéan Lesponne : vétusté des locaux de Lesponne. A travailler
- Pouzac : fusion des directions ?

- **CC Côteaux Plateau Lannemezan Neste Baronnie Baïse**

Comité de Pilotage du Plan d'Action pour l'École dans les Territoire Ruraux 2017-2020
Hautes Pyrénées
Lundi 18 Décembre 2018

Président : Monsieur Plano, absent

Regroupe les CC Baronnie / CC Neste Baronnie / CC plateau Lannemezan et des Baïses

Piste de travail proposées par l'IA :

- Projet de construction d'une école à Capvern
- RPI Laborde Esparros : Effectifs faibles mais peu de solutions compte tenu du contexte

SE UNSA : apparemment, le projet de construction d'une nouvelle école n'est pas engagé d'autant que les élus tiennent absolument à maintenir le RPI déconcentré. La construction prévue ne concernerait que les maternelles.

SNUipp : au sujet du RPI Laborde Esparros, les écoles sont reconnues comme belles et fonctionnelles. Ce sont les seules écoles qui subsistent dans les Baronnie avec Bourg de Bigorre. Il est essentiel de les maintenir.

SGEN : il n'y a aucune raison de modifier ce qui fonctionne bien

- **CC Côteaux Aure Louron**

Président : Monsieur Carrère, absent

Regroupe les CC Aure / CC Véziaux d'Aure / CC Aure 2008 / CC Haute Vallée d'Aure / CC Vallée du Louron

Piste de travail proposées par l'IA :

- Arreau : réflexion à poursuivre sur la fusion des écoles et sur l'accueil des -3ans
- RPI Génos Loudenvielle : projet de RPI concentré avec accueil petite enfance à Génos

- **CC Neste Barousse**

Président : Monsieur Marrot, absent

Regroupe les CC Vallée de la Barousse / CC St Laurent de Neste

Piste de travail proposées par l'IA :

- Réflexion sur le collège et son réseau d'écoles

Analyse du SNUipp

Comme nous le signalions au début de ce compte-rendu, les présidents des CC (Communautés de Communes) ont été invités au Comité de pilotage de la Convention rurale, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, ce Comité de pilotage n'est pas une instance officielle de l'Education Nationale, doit donc rester comme un lieu de discussion et en aucun cas se substituer aux instances officielles que sont les CDEN et qui doivent rester seuls lieux de propositions et de discussions sur la carte scolaire. L'invitation des présidents de CC, qui ne sont pas membres de droit du CDEN peut être lue sous 2 angles : le premier, plutôt positif, est qu'ils sont représentants d'un territoire particulier, qu'ils connaissent bien et qu'ils peuvent donc amener des informations plus fines sur les écoles et sur les communes

de leur CC. Le deuxième, c'est la volonté à tous les étages du pouvoir, de transférer la compétence scolaire aux CC, avec pour objectif masqué de vider de sa substance la commune. Et c'est compétence après compétence que les maires délèguent progressivement l'ensemble de leur périmètre de décisions aux présidents des CC. Pour l'IA, avoir comme unique interlocuteur le président de la CC lui faciliterait grandement la tâche, c'est ce qui transpire de ses interventions.

La discussion au cours de cette réunion a permis à l'IA d'entendre la voix du terrain. Tout d'abord sur le fait que cette nouvelle convention avait été signée sans garantie de l'Etat, si ce n'est la vague promesse d'être moins ponctionné si le département signalait que s'il ne signalait pas. Ce qui n'a contenté personne autour de la table. Ensuite sur le fait qu'améliorer « l'offre d'école », cela ne signifiait pas nécessairement regroupement, fusion et RPI concentré, mais nécessitait une véritable prise en compte de la réalité du secteur concerné, sans a priori et que de solutions uniques pour l'ensemble des écoles rurales, il n'y en avait pas : il fallait agir au cas par cas. De plus, il a été ajouté qu'il n'y avait aucune raison de défaire ce qui fonctionnait bien. Les présidents des CC présents ont martelé le fait que, s'ils n'étaient pas fermés à une restructuration sur leur territoire, il fallait qu'elle aille dans le sens d'un mieux pour tous, et que ce mieux, c'était à eux de le choisir. Ce qui, si on met ces discussions en regard des déplacements de l'IA et de ses IEN dans les écoles et les mairies, est en contradiction avec leurs déclarations péremptoires. Est-ce que cela suffira à être entendu ? La question reste posée bien sûr ! Surtout quand les dotations de la Rectrice vont « tomber ».

Sachant que l'an dernier, l'Académie de Toulouse avait eu une dotation de +136 postes et que les premières annonces avançaient le chiffre de +89 postes pour l'Académie, la carte scolaire risque d'être saignante pour le 65. D'autant que d'après les calculs faits par le SNUipp national, avec le dédoublement des CP de REP et les classes de CE1 de REP+, l'académie aurait besoin de 101 postes dédiés uniquement aux annonces ministérielles. Or le 31 continue à avoir des effectifs d'élèves en hausse et l'Académie aussi, même si tous les autres départements perdent des élèves.

C'est pourquoi nous vous recommandons la plus grande vigilance car nul n'est à l'abri d'une restructuration. Il suffit que les locaux soient jugés vétustes, ou trop exigus pour recevoir plus de 19 personnes, ou que les trajets des élèves soient trop longs, les déplacements trop fréquents, la cantine trop éloignée, pour qu'une décision de fermeture soit proposée. Suite au colloque « Quel avenir pour l'école rurale » que nous avons tenu à Bernac Dessus, des collègues nous ont sollicités pour animer des réunions de secteur : nous sommes ainsi intervenus à Arcizac et nous interviendrons à Ouzous le 19 janvier. N'hésitez pas à nous contacter pour organiser ce type de réunion sur votre secteur et n'oubliez pas de nous faire parvenir toutes informations utiles concernant la carte scolaire (effectifs, etc.).

Sylvette LE MOAL et David CASTEBRUNET